



Conseil économique et social

Distr. limitée
7 février 2018
Français
Original : anglais

Pour décision

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Première session ordinaire de 2018

6-8 février 2018

Point 11 de l'ordre du jour

Projet de décision présenté au Conseil d'administration

Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : programme de travail et projet de budget pour 2018

A. Prévisions de dépenses relatives à la collecte de fonds et aux partenariats dans le secteur privé pour l'année budgétaire 2018 (activités entreprises à des fins spéciales)

Le Conseil d'administration

1. *Approuve* pour l'année budgétaire 2018 (du 1^{er} janvier au 31 décembre) un budget pour les activités entreprises à des fins spéciales d'un montant de 223 millions de dollars, réparti comme suit ;

(En millions de dollars des États-Unis)

Charges à des fins spéciales (ressources ordinaires) afférentes aux mises de fonds	105,0
Autres charges à des fins spéciales (ressources ordinaires) afférentes à la collecte de fonds dans le secteur privé	64,4
Total des charges à des fins spéciales (ressources ordinaires) afférentes à la collecte de fonds et aux partenariats dans le secteur privé	169,4
Charges à des fins spéciales (autres ressources) afférentes à la collecte de fonds et aux partenariats dans le secteur privé	53,6
Total des charges à des fins spéciales	223,0

* Nouveau tirage pour raisons techniques (9 février 2018).



2. *Autorise* l'UNICEF à faire ce qui suit :

a) Engager des montants conformément au récapitulatif de la colonne II du tableau 3 du document [E/ICEF/2018/AB/L.1](#), et les réduire ou au contraire en engager davantage, sans dépasser ceux qui sont indiqués dans les colonnes I et III du même tableau, si le produit de la collecte de fonds atteint les niveaux indiqués dans les colonnes I et III ;

b) Réaffecter les ressources entre les différentes lignes budgétaires au titre des ressources ordinaires (selon les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus), à concurrence de 10 % des montants approuvés ;

c) Engager des montants supplémentaires entre deux de ses sessions, à concurrence du montant imputable aux fluctuations des taux de change, si cela est nécessaire pour exécuter le plan de travail approuvé pour 2018 ;

3. *Invite* le Directeur général à identifier et à tirer parti des nouveaux marchés, le cas échéant, entre deux sessions et d'en informer le Conseil ;

4. *Prie* l'UNICEF de présenter, dans le cadre de l'examen à mi-parcours du Plan stratégique pour la période 2018-2021, un examen des effets concrets de sa coopération non financière avec le secteur privé et, en 2021, un examen des résultats des fonds d'investissement.

B. Produits prévus au budget pour 2018

Le Conseil d'administration

Note que le montant des produits prévu au budget au titre de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 s'élève à 1,6 milliard de dollars, comme indiqué dans la colonne II du tableau 3 du document [E/ICEF/2018/AB/L.1](#).

C. Politique générale

Le Conseil d'administration

1. *Approuve* l'ouverture d'un crédit d'un montant de 105 millions de dollars aux fins de la mise de fonds pour 2018 ;

2. *Approuve également* l'ouverture d'un crédit de 16,9 millions de dollars (soit 10 % des crédits ouverts pour les activités entreprises à des fins spéciales au titre des ressources ordinaires, d'un montant de 169,4 millions de dollars) pour le mois de janvier 2019, à imputer sur le budget annuel consacré à la collecte de fonds et aux partenariats dans le secteur privé pour 2019.